

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le jeudi 15 novembre 2012, à 20 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Renald Côté
Madame la conseillère Et le maire	Pâquerette Thériault Jean-Pierre Gratton

Étaient absents :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Manon Dupont Kathie Deschamps

tous formant quorum.

Le directeur général, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.  
La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Jean-Pierre Gratton qui s'assure qu'il y a quorum.

**12.11.356  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel quel.

**12.11.357  
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 310-12 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un Code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de

déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Épiphanie ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie ordonne et statue que le projet de règlement numéro 310-12 est adopté à savoir :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent projet de règlement a pour objet d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Épiphanie, joint en annexe, est adopté.

#### **Article 4 Prise de connaissance du code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 Abrogation**

Le présent projet de règlement abroge et remplace tout projet de règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

#### **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent projet de règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

## **12.11.358**

### **MOT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, lit le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité.

C'est avec plaisir qu'à titre de maire et conformément aux prescriptions de l'article 955 du Code municipal de la province de Québec, je vous présente mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Épiphane pour l'année 2012.

Voyons les aspects que nous analyserons ensemble :

Les états financiers 2011

Le rapport du vérificateur 2011

Un aperçu de la situation financière 2012

Les orientations générales du prochain budget 2013

Le programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015

Le traitement des élus

Une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

#### **États financiers 2011**

Les états financiers pour l'exercice qui se terminait au 31 décembre 2011 indiquaient un surplus de l'ordre de 33 286 \$ pour des dépenses totalisant 1 287 306 \$ comparativement à un budget de 1 283 370 \$. Le surplus accumulé qui était de 203 951 \$ au début de l'année 2011 s'est chiffré à 237 237 \$ à la fin de 2011 dont 116 000 \$ à titre de surplus cumulé affecté. Bref, l'année 2011 s'est conclue sur une note positive. Ce conseil est fier de pouvoir dire que la Municipalité de Saint-Épiphane est l'une des rares municipalités du Québec qui n'a presque aucune dette, à part le nouveau camion de déneigement.

#### **Rapport du vérificateur 2011**

Le rapport du vérificateur indique que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2011 selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec et surtout ne comportait aucune annotation.

#### **Aperçu de la situation financière 2012**

Il est toujours difficile de prévoir avec exactitude nos prévisions budgétaires en lien avec notre plan d'action de l'année suivante. Il est également parfois difficile d'accomplir toutes les actions prévues au calendrier en raison de circonstances incontrôlables. C'est pourquoi les membres du conseil sont tout de même satisfaits des résultats financiers prévus jusqu'à la fin du mois de décembre 2012.

Nous prévoyons un surplus relativement important pour l'année en cours. Cela s'explique par les raisons suivantes :

- une augmentation imprévue des revenus de l'ordre de 45 000 \$ (plus de commandites, d'intérêts et de droits de mutation) ;
- certains projets comme l'étude de faisabilité sur la chaufferie à la biomasse, la mise en place d'une borne sèche, certains travaux d'entretien au chapitre de la voirie et des bâtiments (marquage de la chaussée, toiture du chalet des patineurs, clôture du Centre des loisirs) n'ont pas pu être réalisés ;
- l'embauche d'un contremaître qui cumule également les fonctions de gestionnaire du réseau d'aqueduc (ce dernier poste était prévu au budget mais n'a pas été dépensé d'où l'économie complète d'un salaire) ;
- des économies de salaires en raison d'arrêts maladie significatifs ;
- un moins grand nombre de bris de machinerie que l'année dernière.

Voyons un peu plus en détail le bilan de l'année 2012. La majeure partie du budget est concentrée dans la voirie et les infrastructures, tout comme en 2011. En plus des travaux d'entretien habituels, l'ouverture de la nouvelle rue a accaparé beaucoup de temps et d'énergie, ce qui explique le retard dans certaines autres tâches. Je tiens à préciser que les sommes investies dans cette rue sont puisées à même le surplus cumulé ce qui n'a donc eu aucun impact sur le budget courant. Par ailleurs, le service de la voirie fonctionne désormais avec trois employés à temps plein plutôt que quatre et de plus, il ne faut pas oublier que nous avons dû embaucher deux contremaîtres car le premier a démissionné en cours d'année. Tout ceci a forcément eu un impact sur la vitesse de réalisation des mandats. Bon an mal an, les dépenses d'exploitation courantes du réseau routier englobent présentement 40 % de notre budget.

Cette année, le réseau d'aqueduc et d'égout n'a pas connu de bris majeur et le nouveau contremaître est à planifier les travaux de mise aux normes des étangs aérés. Le projet de nouveau réservoir a quant à lui été plus actif. Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à négocier avec le gouvernement, en collaboration avec la firme Roche, pour le convaincre de la nécessité de le remplacer. Les honoraires de la firme Roche en sont le principal impact financier pour le moment.

Le volet développement a également été assez actif. L'embauche d'une nouvelle agente de développement a été nécessaire. Celle-ci a travaillé sur de nombreux dossiers dont la remise sur pied de la Corporation de développement, le projet de sentier équestre, le suivi du projet du jardin collectif, la mise en ligne du nouveau site Internet et le suivi des groupes de discussion sur l'avenir de l'église.

L'ouverture de la nouvelle rue a deux premiers résultats concrets : la construction d'une nouvelle résidence en 2012 et la résolution de la problématique d'accumulation de l'eau derrière les résidences de la rue Sirois près de l'école. En outre, le projet initial du promoteur immobilier prévoyait quatre terrains mais, en réalité, c'est un potentiel de 5 terrains qui sont disponibles à la vente car le propriétaire du 259, rue Sirois a signifié son intérêt de scinder son terrain en deux pour y voir l'implantation éventuelle d'une nouvelle résidence sur la façade de la

rue Caillouette. L'entrée de service est déjà installée. Bref, c'est donc cinq résidences que pourra accueillir la phase 1 de la nouvelle rue.

En bref, voici un portrait rapide de 2012 :

- Embauche d'un nouveau contremaître municipal
- Embauche d'une nouvelle agente de développement
- Départ d'un employé de voirie
- Tenue de la deuxième édition du Festival de l'Épi
- Mise en place d'une fresque murale au chalet des patineurs
- Ouverture d'une nouvelle rue pour l'implantation potentielle de cinq nouvelles résidences
- Adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux
- Élaboration d'une grille salariale pour les employés
- Mise en ligne du nouveau site Internet de la Municipalité
- Aménagement du bureau de l'agente de projet loisir/famille au chalet des patineurs
- Aménagement d'un trottoir sur la rue Viger

### **Nos orientations 2013**

D'entrée de jeu, le programme de mise aux normes pour l'eau potable et les eaux usées est toujours en cours. Ce n'est pas moins de 470 000 \$ qui seront investis dans les deux prochaines années, dont environ 420 000 \$ en 2013, pour la mise aux normes des étangs aérés. Ces investissements seront toutefois subventionnés à plus de 85 %.

Le dossier du réservoir d'eau potable est aussi sur les rails et nous espérons pouvoir le régler durant le prochain exercice. Dépendamment du pourcentage de subvention octroyé par le gouvernement, il faudra inévitablement aller en règlement d'emprunt.

L'évaluation du remplacement du camion autopompe sera une des priorités du service incendie dès l'an prochain.

Certains projets qui n'ont pas pu être réalisés en 2012 pourront être planifiés en 2013, tels que l'implantation d'une borne sèche, la pose d'une nouvelle clôture à l'est du Centre des loisirs, l'entretien de certains bâtiments, la pose des nouvelles plaques de rue ainsi que des plaques des numéros civiques dans les rangs pour les services d'urgence.

Nous regardons aussi la possibilité de devenir un conseil sans papiers dans le but de faire des économies, d'accroître notre efficacité et de faire des gains environnementaux.

Finalement, étant donné le contexte économique et la problématique de l'avenir de l'église, le projet d'un centre de loisirs multifonctionnel est reporté.

## **Le programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015**

Le conseil ne s'est pas encore penché sur ce sujet au moment d'écrire ces lignes.

### **Traitement des élus**

En conformité avec l'article II de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les différents traitements et avantages versés à vos élus municipaux pour l'année 2012, et ce pour une troisième année consécutive. À noter que la rémunération des élus sera peut-être majorée en 2013 pour mieux refléter la réalité de ce qui se fait dans les municipalités de même envergure :

#### **Municipalité de Saint-Épiphanie**

##### **Maire**

Rémunération de base	4 000,00 \$
Allocation de dépenses	2 000,00 \$
Rémunération de la MRC à titre de conseiller de comté	2 666,21 \$
Rémunération de la MRC à titre de membre du comité administratif <sup>1</sup>	264,69 \$
Total maire	9 930,90 \$

##### **Membres du conseil**

Rémunération de base	1 350,00 \$
Allocation de dépenses	650,00 \$
Total par conseiller	2 000,00 \$

#### **Liste des fournisseurs dont l'ensemble des contrats dépassent 25 000 \$ en 2012**

Groupe Ultima	33 968,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	36 810,00 \$
Hydro-Québec	30 626,71 \$
Ministère du revenu du Québec	87 895,17 \$
Ministre des finances	38 107,00 \$
MRC – quote-part	86 448,79 \$
Receveur général du Canada	36 479,29 \$
Gaudreau environnement	34 348,00 \$
Carrefour du camion Rivière-du-Loup	28 153,90 \$
Grossiste MR Boucher	44 457,15 \$
Les pétroles R. Turmel	31 590,02 \$
Roche Ltée Groupe-Conseil	54 606,46 \$
Transport Yoland Côté & Fils	99 497,33 \$

En conclusion, l'année 2012 se termine sur une note positive compte tenu du contexte économique et du roulement de personnel. Nous sommes toujours conscients que des améliorations sont toujours souhaitables et nous travaillerons très fort pour assurer un service de qualité tout en contrôlant au mieux les coûts.

**12.11.359**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal.

**12.11.360**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Renald Côté et acceptée à l'unanimité à 20 h 25.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Gratton, maire

\_\_\_\_\_  
Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier